



Commissariat aux langues officielles

2022-2023

Plan ministériel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. LeBlanc', positioned above a horizontal line.

L'honorable Dominic LeBlanc, c.p., c.r., député
Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et
des Collectivités

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, 2022

N° de cat. SF1-5F-PDF

ISSN 2371-6460

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat aux langues officielles, à www.languesofficielles.gc.ca/fr

Table des matières

De la part du commissaire aux langues officielles.....	1
Aperçu de nos plans.....	3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques.....	7
Services internes : résultats prévus.....	11
Dépenses et ressources humaines prévues	18
Dépenses prévues.....	18
Ressources humaines prévues.....	20
Budget des dépenses par crédit voté.....	20
État des résultats condensé prospectif	20
Renseignements ministériels	22
Profil organisationnel	22
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	22
Contexte opérationnel.....	22
Cadre de présentation de rapports	22
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	23
Tableaux de renseignements supplémentaires	23
Dépenses fiscales fédérales	23
Coordonnées de l'organisation.....	23
Annexe : définitions.....	25
Notes en fin d'ouvrage	29

De la part du commissaire aux langues officielles du Canada

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2022-2023 du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat), lequel énonce les activités prévues et les résultats escomptés à l'appui du mandat de l'organisation.

Malgré les difficultés constantes posées par la pandémie de COVID-19, le Commissariat continue de remplir son mandat avec ferveur. En 2022-2023, et dans la seconde moitié de mon mandat de sept ans, je continuerai à m'acquitter de mes deux principales responsabilités : la protection des droits en matière de langues officielles et l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.



Les activités énoncées dans le présent plan appuient les trois priorités que j'ai fixées au début de mon mandat : surveiller la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles*; veiller à ce que les institutions fédérales respectent leurs obligations en matière de langues officielles; moderniser la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*). Le Commissariat, conformément à sa culture d'amélioration continue et d'optimisation des ressources, a achevé la modernisation de l'aménagement de son espace de travail physique, ce qui lui permettra de créer un milieu de travail hybride et de répondre à divers besoins professionnels une fois la pandémie terminée.

Le Commissariat continuera de surveiller la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023* afin de garantir que les programmes répondent aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce printemps, il publiera un rapport qui analysera en détail le financement des programmes en matière d'éducation, de justice et d'immigration et qui présentera des recommandations générales connexes en vue d'orienter le prochain plan d'action.

Mon récent rapport sur l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire hors Québec met en évidence un secteur au sein duquel le gouvernement fédéral peut contribuer à assurer la durabilité de ces communautés, ce qui favorisera l'enrichissement de la diversité à l'échelle nationale. Il est temps de faire mieux et d'en faire plus. Il faut établir un nouvel objectif clair ainsi qu'une cible plus élevée en matière d'immigration francophone afin de garantir un avenir florissant à ces communautés. Je suivrai avec attention la réponse du gouvernement à mon rapport.

Parmi les mesures prises par le Commissariat pour encourager les institutions fédérales à respecter la *Loi sur les langues officielles*, notons l'utilisation du Modèle de maturité des langues officielles. Le Commissariat collaborera avec certaines institutions à la réalisation d'un

autodiagnostic organisationnel en vue de les aider à accomplir des progrès continus en matière de langues officielles.

En outre, le Commissariat continuera de faire pression pour que des progrès soient réalisés à l'égard de la capacité bilingue de la fonction publique fédérale, capacité qui a une incidence sur la prestation de services dans les deux langues officielles et sur la création d'une culture en milieu de travail propice à l'usage du français et de l'anglais.

Les langues officielles continuent de faire les manchettes, en particulier les dossiers clés liés aux droits linguistiques, au leadership et aux communautés en situation minoritaire. Le nombre de plaintes reçues par le Commissariat ne cesse d'augmenter d'année en année. Le Commissariat continuera d'élaborer des stratégies de gestion des plaintes pour s'adapter à cette réalité qui perdure.

Je continuerai de transmettre aux comités permanents du Sénat et de la Chambre des communes les commentaires recueillis auprès de citoyens de partout au pays concernant les nombreuses questions relatives aux langues officielles. Dans le contexte de ses efforts qui visent à présenter une vision contemporaine des langues officielles dans un Canada en évolution, le Commissariat consultera divers groupes, y compris les nouveaux arrivants au Canada, virtuellement et en personne.

Par ailleurs, je continuerai de comparaître devant les tribunaux fédéraux afin de garantir qu'ils interprètent les obligations linguistiques de façon large et libérale.

J'attends avec impatience le dépôt d'un projet de loi sur la modernisation de la *Loi*, afin que cette dernière soit en phase avec la société canadienne du 21^e siècle. La modernisation de la *Loi* constituera aussi une période importante pour le Commissariat, qui devra analyser l'incidence des changements proposés et planifier en conséquence. Une fois le projet de loi déposé, j'exhorterai tous les intervenants à collaborer de façon à ce que la *Loi* puisse être modernisée rapidement. La modernisation de la *Loi* est essentielle pour garantir la pleine protection des droits linguistiques des Canadiens ainsi que l'épanouissement continu des langues officielles au Canada.



Raymond Thériault

Aperçu de nos plans

En 2022-2023, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) commencera la quatrième année de la mise en œuvre de ses priorités stratégiques de 2018-2025 (Vision 2025). Il élaborera et mettra en œuvre des initiatives précises pour répondre aux priorités stratégiques énumérées dans son plan stratégique pluriannuel.

La modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) demeure au centre des priorités du Commissariat. Le commissaire aux langues officielles (le commissaire) continuera d'exercer un leadership constant pour que le gouvernement effectue une réelle modernisation de la *Loi*.

Lorsque le projet de loi sera adopté, le Commissariat travaillera à mettre en place des mesures pour s'adapter aux changements importants qui découleront de la nouvelle *Loi* et qui auront une incidence sur ses activités.

Le Commissariat poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de mobilisation et d'intervention auprès des institutions fédérales dans le but de les inciter à remplir leurs obligations prévues par la *Loi*. Parmi ces mesures, notons l'opérationnalisation du Modèle de maturité des langues officielles, pour lequel le Commissariat continuera d'accompagner les institutions fédérales sélectionnées dans le cadre de leur autodiagnostic organisationnel afin de les aider à progresser de façon continue sur le plan des langues officielles.

De plus, face à l'augmentation du volume des plaintes, le Commissariat continuera d'élaborer des stratégies de gestion des plaintes afin de s'assurer non seulement de remplir son mandat prévu par la *Loi*, mais aussi de renforcer sa capacité à respecter ses normes de service. Le Commissariat évaluera également l'étendue des ressources qui lui seraient nécessaires pour s'attaquer au nombre croissant des plaintes.

Après avoir surveillé la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir* au cours des trois dernières années, le Commissariat tentera d'influencer le prochain plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral afin de s'assurer qu'il atteint ses objectifs et répond aux attentes et besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Commissariat continuera de promouvoir les droits de la population canadienne en matière de langues officielles devant les comités permanents des langues officielles de la Chambre des communes et du Sénat.

Dans la mesure de ses moyens, le Commissariat mettra en place de nouvelles activités de promotion de la dualité linguistique à l'intention du public canadien pour accroître la portée de ses activités auprès de nouveaux segments de la population dans un Canada en évolution.

Enfin, le commissaire poursuivra également ses démarches à titre d'intervenant devant la Cour fédérale afin de s'assurer que les tribunaux continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Responsabilités essentielles

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

- Le Commissariat incitera les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi*.
- Le Commissariat interviendra auprès des institutions fédérales et de ses partenaires afin d'influencer le prochain plan d'action sur les langues officielles.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

- Le Commissariat exercera un leadership continu afin que le gouvernement effectue une réelle modernisation de la *Loi* et il mettra en œuvre les changements qui découleront de la nouvelle *Loi*.
- Le Commissariat fondera ses activités de soutien à la vitalité des langues officielles sur une vision contemporaine de la dualité linguistique dans un Canada en évolution.

De plus, le Commissariat s'engage à continuer à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources au sein de son organisation et dans le cadre d'un environnement de travail hybride.

Pour de plus amples renseignements sur les plans du Commissariat aux langues officielles consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Protection des droits liés aux langues officielles

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la *Loi* et les droits linguistiques de la population canadienne.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat incitera les institutions fédérales à respecter leurs obligations prévues par la *Loi* en menant des interventions auprès d'institutions fédérales sélectionnées. Ces interventions se feront par le biais du traitement des plaintes (enquêtes et suivis des recommandations), mais aussi d'autres façons, notamment l'accompagnement des institutions dans les étapes du Modèle de maturité des langues officielles.

Il est important de noter qu'une modernisation de la *Loi* pourrait avoir des incidences considérables sur cette responsabilité. L'élargissement des pouvoirs du commissaire aux langues officielles qui pourrait découler de la modernisation de la *Loi* nécessitera l'élaboration de nouvelles directives et la mise en place d'autres mesures internes pour répondre aux nouvelles exigences de la *Loi*. À ce propos, un groupe de travail se penchera sur les meilleures options pour exercer les nouveaux pouvoirs confiés au commissaire aux langues officielles.

Le Commissariat mettra également un accent particulier, dans ses communications avec les institutions fédérales, sur l'importance du respect de la *Loi* dans un contexte à priorités multiples (diversité, santé mentale, etc.) dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Aussi, le Commissariat utilisera les informations obtenues durant la vigie de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir pour mener des interventions auprès du gouvernement fédéral et de ses partenaires afin d'influencer le prochain plan d'action pour les langues officielles. Ainsi, le Commissariat élaborera, d'une façon horizontale, des stratégies de mobilisation des différents intervenants clés, y compris les institutions fédérales, les parlementaires, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les autres groupes d'intérêt au bénéfice de la population canadienne.

De plus, le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'intervenant devant la Cour fédérale afin de s'assurer que les tribunaux continuent de donner une interprétation large et libérale aux droits linguistiques et de veiller à ce que la *Loi* soit mise en œuvre selon son objet.

Finalement, le Commissariat poursuivra l'utilisation du Modèle de maturité des langues officielles en validant les exercices d'autodiagnostic des institutions fédérales sélectionnées dans le but d'aider ces dernières à progresser de façon continue sur le plan des langues officielles.

Expérimentation

Le Commissariat continuera à concentrer ses efforts sur l'examen de ses processus afin d'innover, dans la mesure du possible. Par exemple, la Direction générale de l'assurance de la conformité misera sur une plus grande utilisation de ses données pour bâtir une capacité d'informatique décisionnelle qui viendra mieux soutenir la recherche d'efficacité dans sa façon de répondre au volume élevé des plaintes et aux plaintes récurrentes reçues par l'organisation.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son évaluation annuelle des risques. Les deux principaux risques cernés sont sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa capacité à soutenir son mandat. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat mettra en place des mesures pour s'adapter à l'environnement de travail hybride afin de s'assurer de répondre aux priorités établies et de remplir son mandat adéquatement. De plus, dans le cadre de la modernisation imminente de la *Loi*, le Commissariat prendra des mesures pour se préparer aux changements potentiels qui découleront de la *Loi* et qui auront des incidences sur ses dossiers.

Résultats prévus pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle protection des droits liés aux langues officielles, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été mises en œuvre.	60 %	Mars 2022	80 %	72 %	81%
	Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.	70 %	Mars 2022	49 %	46 %	50% ¹
La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	60 %	Mars 2022	66 %	65 %	71%

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱ.

¹ L'augmentation continue du nombre de plaintes reçues au cours des dernières années ainsi que les efforts entrepris pour réduire le nombre de dossiers hors normes en plus du taux de roulement du personnel ont contribué à la non-réalisation de cette norme.

Dépenses budgétaires prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle protection des droits liés aux langues officielles, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
7 773 258	7 773 258	7 819 007	7 819 007

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱ.

Ressources humaines prévues pour la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
64	64	64

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Faits saillants de la planification

Afin de faire progresser la dualité linguistique du Canada, le Commissariat :

- mettra en œuvre son approche pour influencer le prochain plan d'action pour les langues officielles. Cette approche comprendra notamment des consultations auprès de ses partenaires et des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- veillera à ce que la modernisation de la *Loi* demeure au rang des priorités du gouvernement, tentera d'influencer le gouvernement concernant les réformes nécessaires à la *Loi* et poursuivra un dialogue avec les différents intervenants pour communiquer sa vision et s'informer des différentes prises de position. Ce travail se poursuivra même lorsque le projet de loi sera déposé;
- continuera d'adapter ses activités de promotion de façon à soutenir davantage la dualité linguistique dans un Canada en évolution et à joindre de nouveaux segments du public canadien, notamment par l'entremise de campagnes dans les médias sociaux axées sur des témoignages. De plus, toujours à la recherche de moyens efficaces pour susciter l'intérêt de publics diversifiés, le Commissariat mènera des activités, virtuellement ou en personne, de promotion de la dualité linguistique destinées notamment aux nouveaux arrivants au Canada;
- travaillera à élaborer des stratégies d'intervention et de mobilisation auprès de divers intervenants, dont les institutions fédérales et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin de favoriser une meilleure collaboration entre eux;
- explorera des moyens pour mieux coordonner ses séances d'information auprès d'institutions fédérales dans tout le pays aux besoins cernés par les activités du programme de protection des droits liés aux langues officielles.

Expérimentation

Le Commissariat continue à chercher des moyens efficaces pour mobiliser les intervenants et promouvoir l'avancement du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales et dans la société canadienne. Cependant, aucune expérimentation n'est prévue, car les ressources limitées du Commissariat se concentreront aux activités courantes du programme ainsi qu'à la préparation des changements potentiels qui découleront de la modernisation de la *Loi*.

Principaux risques

Le Commissariat a réalisé son évaluation annuelle des risques. Les deux principaux risques cernés sont sa capacité à répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles ainsi que sa

capacité à soutenir son mandat. En ce qui a trait à la stratégie d'atténuation, le Commissariat continuera de déterminer et d'élaborer des activités dans sa stratégie de communication interne et externe en vue de gérer les sous-risques cernés. Cette mesure contribuera entre autres à mieux faire connaître la position du Commissariat sur divers sujets liés aux langues officielles en particulier et au débat linguistique au Canada en général.

Résultats prévus pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	350 000	Mars 2022	440 074	467 292	443 497
	Pourcentage de Canadiens qui sont pour la dualité linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans).	73 %	Mars 2022	Non disponible	Non disponible	Non disponible ²
Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.	15	Mars 2022	32	5 ³	99
	Pourcentage de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports de recherche préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été mises en œuvre ⁴ .	60 %	Mars 2022	S.O.	100 %	S.O. ⁵

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans

l'InfoBase du GC^{iv}.

Dépenses budgétaires prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
7 329 071	7 329 071	7 372 207	7 372 207

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'InfoBase du GC^v.

Ressources humaines prévues pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
57	57	57

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés

² Étant donné le changement des priorités au cours de l'année 2020-2021, le processus de recherche d'une firme de consultants pour mener le sondage n'a pu commencer qu'en mai 2021. La pandémie de COVID-19 a également causé des retards dans l'approvisionnement. Le sondage sera effectué en 2021-2022.

³ Il y a eu moins de travaux parlementaires cette année en raison des vacances d'été, de l'élection fédérale, entre autres.

⁴ Cet indicateur a été modifié en 2018-2019.

⁵ Aucun suivi n'a été effectué en raison des changements de priorité dans l'ensemble du gouvernement fédéral durant la pandémie de COVID-19.

au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{vi}.

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de la protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, étant donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme de l'avancement des langues officielles.

Faits saillants de la planification

Le Commissariat s'est engagé à favoriser une culture de collaboration et d'optimisation des ressources, plus particulièrement dans un milieu de travail hybride imposé à la suite de la pandémie de COVID-19. Ainsi, le Commissariat s'assurera de maintenir un milieu de travail collaboratif qui permet d'appuyer l'atteinte des objectifs de travail fixés.

Dans le contexte de la modernisation des organisations du gouvernement du Canada vers les services et le numérique dans la gestion et la prestation de services, l'information et les données, la technologie de l'information et la cybersécurité à l'ère du numérique, le Commissariat continuera à tirer parti des technologies pour mieux appuyer ses priorités et son mandat. Pour ce faire, le Commissariat poursuivra l'optimisation de son investissement dans sa plateforme de gestion des relations avec la clientèle. Cette plateforme offre une approche organisationnelle qui améliore le service à la clientèle et permet une meilleure intégration des programmes. De plus, en raison de la numérisation massive des organisations, la quantité de données générées et exploitables est devenue relativement considérable. Une telle approche révélera une meilleure analyse des données pour repérer les possibilités d'intervention, consigner les problèmes de service à la clientèle, simplifier les processus, optimiser les ressources et gérer les campagnes

d'intervention. En outre, le Commissariat poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de données pour promouvoir la prestation de ses services et l'efficacité de ses activités dans le cadre des exigences de la Politique sur les services et le numérique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Dans le cadre de la modernisation à venir de la *Loi*, le Commissariat évaluera sa capacité à répondre aux nouvelles exigences de la *Loi* en tenant compte de ses ressources et méthodes de recrutement. De plus, il révisera sa structure pour déterminer si des changements sont requis afin de mieux soutenir le mandat élargi du commissaire aux langues officielles.

Le Commissariat poursuivra son travail avec le Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'entreprendre l'exercice de renouvellement de la classification de certains groupes professionnels, dont le groupe PA.

Somme toute, ces activités permettront une intégration de l'ensemble du mandat et des objectifs du Commissariat en regroupant la totalité des fonctions et des secteurs.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
7 106 978	7 106 978	7 148 806	7 148 806

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2022-2023 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
45	45	45

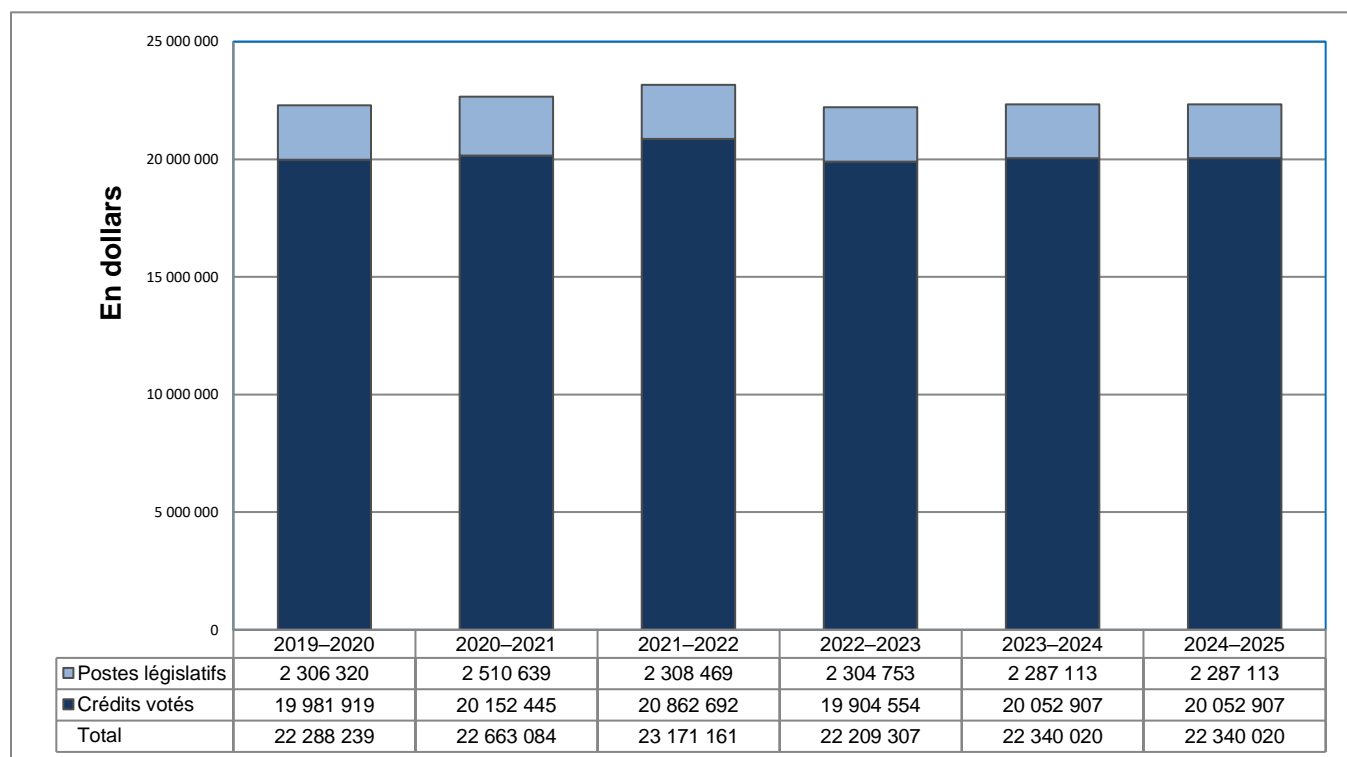
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Au cours des 3 dernières années, le Commissariat a noté une légère hausse dans ses dépenses. Les changements dans les autorités au cours des 3 dernières années sont principalement dus aux autorités supplémentaires reçues pour couvrir les nouvelles conventions collectives signées.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2019-2020	Dépenses réelles 2020-2021	Prévisions des dépenses 2021-2022	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
Protection des droits liés aux langues officielles	7 759 086	7 657 634	8 109 906	7 773 258	7 773 258	7 819 007	7 819 007
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	7 515 539	6 911 473	7 646 483	7 329 071	7 329 071	7 372 207	7 372 207
Total partiel	15 274 625	14 569 107	15 756 389	15 102 329	15 102 329	15 191 214	15 191 214
Services internes	7 013 614	8 093 977	7 414 772	7 106 978	7 106 978	7 148 806	7 148 806
Total	22 288 239	22 663 084	23 171 161	22 209 307	22 209 307	22 340 020	22 340 020

L'écart entre les dépenses de 2020-2021 et les prévisions de dépenses de 2021-2022 est principalement dû aux investissements en immobilisations et à un retour graduel à la normale des activités du Commissariat à la suite de la pandémie COVID-19.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle du Commissariat aux langues officielles et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Prévisions d'équivalents temps plein 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025
Protection des droits liés aux langues officielles	65	68	72	64	64	64
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	57	55	57	57	57	57
Total partiel	122	123	129	121	121	121
Services internes	46	46	48	45	45	45
Total	168	169	177	166	166	166

Il n'y a pas eu de variances significatives au cours des trois dernières années. Les ressources humaines du Commissariat devraient demeurer constante pour les prochaines années. Notre niveau d'effectif est demeuré constant en 2019-2020 et 2020-2021. Une légère augmentation des équivalents temps complet (ETP) pour 2021-2022 est le reflet d'une nouvelle stratégie de dotation. Les années prochaines reflètent les ressources approuvées à l'heure actuelle.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)^{vii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations du Commissariat aux langues officielles de 2021-2022 à 2022-2023.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les

montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#)^{viii}.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023	Écart (résultats prévus 2022-2023 moins prévisions des résultats 2021-2022)
Total des dépenses	25 992 521	25 712 017	280 504
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	25 992 521	25 712 017	280 504

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts prévus en 2022-2023 devraient diminuer de 280 504 \$ comparativement au coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts des résultats prévisionnels de 2021-2022.

Cette diminution s'explique principalement par l'inclusion du report de budget de fonctionnement dans la prévision des résultats de 2021-2022 et des dépenses non-récurrentes engagées en 2021-2022 pour le réaménagement des espaces de bureaux.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Commissaire aux langues officielles: Raymond Théberge

Instruments habilitants : [Paragraphe 56\(1\)^{ix}](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année d’incorporation ou de création : 1970

Autres : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d’être, le mandat et le rôle du commissariat aux langues officielles se trouvent dans le [site Web de l’organisation^x](#).

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le [site Web du Commissariat aux langues officielles^{xi}](#).

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés site Web du Commissariat aux langues officielles pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Protection des droits liés aux langues officielles		Responsabilité essentielle : Avancement du français et de l’anglais dans la société canadienne		Services internes
	Les droits liés aux langues officielles sont protégés.	Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d’enquête qui ont été mises en œuvre.	Les Canadiens connaissent leurs droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et reconnaissent l’importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.	Nombre de Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	
		Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service.		Pourcentage de Canadiens en faveur de la dualité linguistique et du bilinguisme.	
La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux.	Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l’interprétation ou l’application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .	Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la <i>Loi</i>	Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et ses recommandations.		

			sur les langues officielles.	Proportion de recommandations tirées du rapport annuel et des rapports préparés par le Commissariat aux langues officielles qui ont été mises en œuvre.	
--	--	--	------------------------------	---	--

Répertoire des programmes	Protection des droits liés aux langues officielles	Avancement des langues officielles
---------------------------	--	------------------------------------

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du Commissariat aux langues officielles sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web du Commissariat aux langues officielles](#)^{xiii}.

- ▶ Rapport sur les achats écologiques

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xiv}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

30, rue Victoria, 6e étage

Numéro(s) de téléphone : 819-420-4877 ou 1-877-996-6368

Numéro(s) de télécopieur : 819-420-4873

Adresse(s) de courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Site(s) Web : www.languesofficielles.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : protéger les Canadiens de la COVID-19, aider les Canadiens durant la pandémie, rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne, le pays pour lequel nous menons ce combat.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- viii. Commissariat aux langues officielles, *Transparence* <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/transparence/index>
- ix. Canada, *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.)), paragraphe 56(1) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>)
- x. Commissariat aux langues officielles, *Mandat et rôles*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/apropos/mandat>
- xi. Commissariat aux langues officielles, *Transparence*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/transparence/index>
- xii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xiii. Commissariat aux langues officielles, *Transparence*, <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/transparence/index>
- xiv. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>